

## Conditions Générales De Location Agence Immobilier Soleil via laStationdeSki.com

IMMOBILIER SOLEIL est mandaté par le propriétaire de l'appartement meublé pour louer son Bien à la semaine. Les Biens loués doivent être occupés par le nombre prévu de personnes, il est formellement interdit de sous louer, ou d'exercer une activité commerciale, ou professionnelle.

Une caution sera versée à votre arrivée (somme variable suivant l'appartement). Elle sera détruite après contrôle de l'appartement satisfaisant.

Peut être déduit de votre caution :

- un nettoyage, si appartement rendu sale.
- des réparations éventuelles.
- remplacement des objets manquants, abîmés ou cassés.

Règlement de la taxe de séjour à l'ordre d'Immobilier Soleil.

Arrivée - Départ : Le séjour commence à 17 hrs et se termine à 10 hrs. Tout retard au départ, sera facturé 15 € HT/ heure.

Vous devez prendre et rendre les clés à l'agence. Pour toute arrivée tardive, après 19 hrs, veuillez prendre contact avec nos hôtesse au : 04 79 09 83 77, afin de convenir de la remise des clés.

Un contrôle de l'appartement a été fait avant votre arrivée et sera fait après votre départ.

L'inventaire détaillé vous sera remis à l'arrivée, vous devez signaler toute anomalie dans les 24 hrs, par écrit. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Le prix de la location inclut les Honoraires d'agence, l'eau, l'électricité et le chauffage.

Affectation : Immobilier Soleil se réserve le droit en cas d'empêchement, (ex: sinistre, dégâts des eaux, incendie, indisponibilité...) d'affecter au locataire un autre appartement offrant des prestations équivalentes, sans pour autant modifier le présent contrat, ni son prix.

Assurance : La location meublée n'est pas concernée par la RC des hôteliers, des articles 1952 et suivants du Code Civil. En conséquence vous devez avoir une assurance multirisques habitation, clause villégiature, contre vol, incendie, dégâts des eaux, tant pour les risques locatifs que pour le mobilier donné en location, ainsi que le recours des voisins. Le propriétaire décline toute responsabilité pour le recours que sa compagnie pourrait exercer contre le locataire en cas de sinistre.

Immobilier Soleil décline toute responsabilité en cas de vol ou de cambriolage dans l'appartement ou le casier à skis.

En cas de mise en vente du Bien loué, l'agence se réserve le droit de visiter, après avoir informé le locataire.

Traitement informatique: Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, l'agence déclare disposer d'un traitement informatique pour l'accomplissement

des activités concernées par le présent contrat. A cette fin, elle est amenée à enregistrer des données concernant les parties et le bien concerné. Le client autorise expressément l'agence à saisir les informations incluses dans le présent contrat sur fichier informatique. Le client autorise expressément l'agence à transmettre les informations à des partenaires commerciaux, où à des fins d'études statistiques, en conformité des textes en vigueur. Les parties peuvent exercer leur droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès de l'agence.